



saison 2023 / 2024 INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Plus d'infos :

ASLF : Mail [aslf.sportsetloisirs@club-internet.fr](mailto:aslf.sportsetloisirs@club-internet.fr) ou Tel 01 60 02 31 03

Le professeur de Danse Julien 06 80 44 67 05 ou [www.dancemusiccie.fr](http://www.dancemusiccie.fr)

Nom / Prénom	
Date de Naissance :	
Adresse :	
Tél :	
Email :	

## ADULTES

### Inscription annuelle ou trimestrielle

Mercredi		Vendredi Niveau 2/3	
200 Minutes de cours :		150 Minutes de cours :	
Line Dance Solo Actu (50min)	19h20 à 20h10 <input type="checkbox"/>	Salsa (50 min)	20h10 à 21h00 <input type="checkbox"/>
West Coast Swing niv 2 (75min/1h15)	20h10 à 21h25 <input type="checkbox"/>	Danses de salon (50 min)	21h00 à 21h50 <input type="checkbox"/>
100% Latino (75min/1h15) (Salsa-Bachata-Chachacha)	21h25 à 22h40 <input type="checkbox"/>	Rock (50 min)	21h50 à 22h40 <input type="checkbox"/>

## Préinscriptions Adhérents 2022 -2023

Remise 15 € à partir de 2 cours

(Valable sur l'abonnement annuel - pour toute inscription jusqu'au 30 juin 2023)

(Remise non cumulable avec les remises sur les communes partenaires)

	Tarif Annuel		Tarif Annuel
50 Min	190 €	125 Min	355 €
75 Min	280 €	150 Min	410 €
100 Min	305 €	200 Min	510 €
		Illimité (+ de 200 Min)	565 €

Possibilité de s'inscrire au trimestre avec une majoration de 30 € par trimestre dès le 1er trimestre

En cas d'adhésion à l'année : possibilité de payer en plusieurs fois

	MONTANT A REGLER
Cours	
Adhésion annuelle à l'ASLF :	
- 14 € pour les Férollais ou 22 € pour les extérieurs	
Cotisation de la Licence FFsportspour tous	
- 12 € sociale	
- 20 € pour les moins de 18 ans	
- 30 € pour les plus de 18 ans	
- 38 € Formule Famille (1adulte+1enfant-18ans mini jusqu'à 5 personnes)	
Tarif 2022-2023 : sous réserve de modification par la Fédération	
TOTAL	

Chèques à l'ordre de «ASLF »

Siège social Mairie de Férolles-Atilly 45 Grande Rue 77150 FEROLLES-ATTILLY

## REGLEMENT INTERIEUR

Les personnes ayant réglé leur cotisation annuelle ou trimestrielle sont adhérentes de l'association. L'adhésion est valable à compter du jour de l'inscription, elle comprend une assurance responsabilité civile. L'assurance individuelle accident n'est pas incluse (Généralement comprise dans votre contrat multirisque habitation !).

La cotisation est exigible en totalité dès l'adhésion.

Pour les inscriptions à l'année, une facilité de paiement en 3 fois peut être accordée aux adhérents avec encaissement en octobre, janvier et avril de l'année en cours.

La cotisation ne peut faire l'objet d'un remboursement, d'une négociation ou d'une cession. Il y aura un report des cotisations sur l'année suivante dans les cas ci-après : grossesse, maladie et accident > à 3 mois, certificat médical à l'appui. En cas de déménagement en cours d'année, le remboursement, au prorata, aura lieu sur présentation d'un justificatif.

Les inscriptions au trimestre sont non remboursables.

Tout trimestre commencé est dû.

En cas d'annulation définitive des cours, faute d'inscrits, ceux ci seront remboursés au prorata des cours effectués.

Les cours sont collectifs et réservés aux danseurs et danseuses à jour de leur cotisation. La saison comprend en moyenne 30 cours. La saison commence début septembre de l'année en cours et se termine vers le 30 juin de l'année suivante. Il n'y a pas de cours les jours fériés ni pendant les vacances scolaires.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle de cours.

- **Le changement de chaussures**, adaptées à la salle, est obligatoire
- **Le changement de partenaire** est de règle (toutefois, en fonction des mesures sanitaires liées à la crise COVID, une adaptation pourra être nécessaire)
- **Les vidéos ne sont pas autorisées durant les cours**, sauf accord ponctuel du professeur
- **En cas d'absence prolongée (+ de 3 séances) ou d'inscription en cours d'année**, le professeur se réserve le droit de vous demander de **prendre des cours particuliers** pour une **remise à niveau**, afin de ne pas pénaliser le reste du groupe.

J'autorise l'ASLF et la Dance Music Cie, le site Internet [www.dancemusiccie.fr](http://www.dancemusiccie.fr) et les pages des réseaux sociaux associées à « Dance Music Cie » et à l'ASLF, à publier les photographies des cours et soirées sur son site Internet ou sur une plaquette.

L'adhérent(e) s'engage à respecter intégralement les conditions du présent règlement intérieur.

A : ....., le .....

*Signature de l'adhérent(e)*

*La Présidente de l'ASLF*

### Comment nous avez vous connu ?

1. Bulletin municipal
2. Forum Association
3. Boîtes aux lettres
4. Internet
5. Bouche à oreille
6. Autres : préciser.....

#### **A fournir :**

: Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de couple **OU** décharge signée